



ASSURANCE SANTÉ TNS Prévi Équip'Santé TNS

Adaptez votre complémentaire Santé à vos priorités

Avec Prévi Équip'Santé TNS, dédié aux Travailleurs Non Salariés, vous faites face à vos dépenses de santé et celles de vos proches, en choisissant le niveau de couverture qui vous convient (entre 4 niveaux) pour chacun des 3 postes de santé Hospitalisation, Soins courants et Optique/Dentaire.

Niveaux de remboursement modulables	Hospitalisation 1 2 3 4
	Soins courants 1 2 3 4
	Optique / Dentaire 1 2 3 4

Personnes assurées	<ul style="list-style-type: none">• Vous• Votre conjoint• Vos enfants
---------------------------	---



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

De hauts niveaux de couverture pour vous et votre famille

- Des dépassements d'honoraires mieux pris en charge.
- Jusqu'à 500 € remboursés en optique (monture + verres).
- Jusqu'à 450 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale en dentaire.
- Jusqu'à 150€ remboursés en ostéopathie, acupuncture, psychomotricité...

Un budget optimisé

- Une couverture santé entièrement modulaire pour vous permettre de construire la solution la plus adaptée à vos besoins et votre budget.
- Un contrat éligible « Loi Madelin »* pour déduire les cotisations santé de votre bénéfice imposable.
- Un contrat conforme au dispositif « 100 % Santé » visant à garantir un remboursement intégral pour certains équipements optiques, aides auditives et dentaires.
- Le Tiers payant pour éviter les avances de frais.



Un espace Santé Assuré accessible 24h sur 24 pour simplifier votre quotidien

- Télécharger votre carte de Tiers Payant
- Consulter vos remboursements.
- Réaliser des demandes de prise en charge optique, dentaire, hospitalisation.

Bénéficiez d'une assistance et d'un accompagnement personnalisé, quel que soit le niveau de garanties souscrit :

- **Des prestations d'assistance complètes** pour faciliter votre quotidien en cas d'hospitalisation, d'immobilisation, de maladie, d'accident, de maternité.

- **Des conseils avisés en cas**

de moments difficiles : stress lié à la surcharge de travail, problèmes de santé, ...

- **De tarifs privilégiés, de services préférentiels et du Tiers payant** en vous rendant chez les professionnels de santé partenaires de Santéclair.

*Dans les limites autorisées par la loi. Les personnes relevant du régime fiscal agricole ne bénéficient pas de cet avantage Madelin.



Le tableau des garanties

Les niveaux de garanties sont modulables par type de prestation, d'une couverture au prix le plus bas (niveau 1) à une protection optimale (niveau 4) :

GARANTIES	BASE DE REMBOURSEMENT (1)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires				
Soins et honoraires dont chirurgie et anesthésie				
- Médecins DPTAM (3)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (3)	100%	100%	180%	200%
Autres prestations				
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour conventionné et non conventionné	100%	100%	200%	450%
Transport	100%	100%	200%	450%
Chambre particulière	-	25€/j	50€/j	75€/j
Hospi +				
Lit accompagnant (enfant < 16 ans) Frais annexes (TV, Tél., WIFI) Frais en ambulatoire	-	15 €/j	30€/j	45€/j
Assistance et accompagnement personnalisé	OUI	OUI	OUI	OUI

SOINS COURANTS	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Honoraires médicaux				
Consultations praticiens généralistes et spécialistes				
- Médecins DPTAM (3)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (3)	100%	100%	180%	200%
Radio/ Echographie				
- Médecins DPTAM (3)	100%	100%	200%	450%
- Médecins non DPTAM (3)	100%	100%	180%	200%
Honoraires paramédicaux (ex : kinésithérapeute, infirmière...)	100%	100%	200%	450%
Analyses et examens de laboratoire	100%	100%	200%	450%
Médicaments				
Pharmacie	100%	100%	100%	100%
Matériel médical				
Appareillage	100%	100%	200%	450%
Autres prestations				
Forfait naissance	-	50€ / naissance	200€ / naissance	400€ / naissance
Cure thermale remboursée par l'Assurance Maladie	-	100%	100% + 200€ / an	100% + 400 € / an
Patch anti-tabac/ Vaccin anti-grippe/ Contraception non remboursés par l'Assurance Maladie	-	20€ / an	60€ / an	100€ / an
Ostéopathe/ Psychomotricien/ Acupuncteur/ Ergothérapeute/ Diététicien/ Chiropracteur/ Etiopathe/ Psychologue/ Podologue	-	60€ / an, max 20€ / séance	100€ / an, max 25€ / séance	150€ / an, max 30€/séance
Dépistage de l'hépatite B	100%	100%	200%	450%

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
DENTAIRE(4)				
Soins dentaires	100%	100%	150%	450%
Prothèses 100% santé	Remboursement intégral	Remboursement intégral (Reste à charge =0)	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Prothèses				
Tarifs maîtrisés et libres	125%	200%	300%	450%
Prothèses dentaires non remboursées par l'Assurance Maladie	-	100€ / an	200€ / an	300€ / an
Autres prestations				
Inlay / Onlay Orthodontie remboursée par l'Assurance Maladie	125%	200%	300%	450%
Frais dentaires non remboursés par l'Assurance Maladie: Parodontologie, Orthodontie, implants	-	100€ / an	200€ / an	300€ / an

OPTIQUE(5)				
Equipements 100% santé Verres+monture	Remboursement intégral (Reste à charge =0)			
Equipements aux tarifs libres Verres+monture				
Verres Simples (Verres a) (6)+ Monture	100 €	150 €	170 €	300 €
Verres Complexes (Verres a + c ou a + f) (7)+ Monture	150 €	250 €	300 €	400 €
Verres Très Complexes (Verres c ou f ou c + f) (8) + Monture	200 €	300 €	400 €	500 €
Equipements mixtes Une monture au tarif libre associée aux verres 100% santé				
Monture	50 €	75 €	100 €	100 €
Verres	Remboursement intégral (Reste à charge =0)			
Equipements mixtes Verres aux tarifs libres associés à une monture 100% santé				
Monture	Remboursement intégral (Reste à charge =0)			
Verres Simples (Verres a) (6)	100 €	150 €	170 €	300 €
Verres Complexes (Verres a + c ou a + f) (7)	150 €	250 €	300 €	400 €
Verres Très Complexes (Verres c ou f ou c + f) (8)	200 €	300 €	400 €	500 €
Autres prestations				
Lentilles remboursées(9) ou non par l'Assurance Maladie	100%+100 € / an	100%+100 € / an	100%+200 € / an	100%+300 € / an
Traitement des corrections visuelles par chirurgie	-	100 € / œil	200 € / œil	400 € / œil

AIDES AUDITIVES ⁽¹⁰⁾				
Equipements 100% santé	Remboursement intégral (Reste à charge =0)			
Equipements aux tarifs libres	100%	100%	200%	400%

⁽¹⁾ Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions prévues par les Conditions Générales du contrat. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS). Ils sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme d'assurance maladie. Ils ne peuvent en aucun cas excéder le montant des dépenses engagées. Cette offre s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire des contrats dits « solidaires » et « responsables » tel que détaillé dans les Conditions Générales.

⁽²⁾ Frais réels limités au forfait en vigueur

⁽³⁾ Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées : Sont visées, les Options Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM-OPTAMCO). Les médecins adhérant à ces options s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires. Pour connaître les médecins adhérant à un DPTAM, vous pouvez consulter le site annuaire.sante.ameli.fr.

⁽⁴⁾ Les prothèses dentaires 100% santé seront intégralement remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres seront remboursées sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des garanties souscrites

⁽⁵⁾ Les équipements 100% santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix limites de vente. Le prix limite de vente de la monture est plafonné à 30 euros. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans les limites des garanties souscrites. Le remboursement de la monture est plafonné à 100 euros. Les équipements mixtes seront remboursés dans les mêmes conditions de prise en charge que les équipements 100% santé et équipements aux tarifs libres. Dans tous les cas, le renouvellement de l'équipement est possible par période de 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou évolution de la vue.

⁽⁶⁾ Verres a (simples) : verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.

⁽⁷⁾ Verres c (complexes) : dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs. verre unifocal sphérique dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est comprise entre -4,00 et + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.

⁽⁸⁾ Verres f (très complexes) :- verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie, verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

⁽⁹⁾ Au-delà du forfait, prise en charge du ticket modérateur .

⁽¹⁰⁾ Les équipements 100% santé seront intégralement remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite des prix de vente. Les équipements aux tarifs libres seront remboursés sous déduction du remboursement du régime obligatoire et dans la limite de 1700€/oreille. Dans tous les cas, le renouvellement des équipements est possible par période de 4 ans.



Cas pratiques : bien comprendre les remboursements santé avec des exemples

HOSPITALISATION

Séjour de 5 jours en chambre particulière (60 € / jour) dans un établissement hospitalier.



Coût = 300 €

	Niveau 1 = Min. ANI	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Remboursement Sécurité Sociale	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement Suravenir Assurances	0 €	125 €	250 €	300 €
Reste à charge assuré	300 €	175 €	50 €	0 €

SOINS

Consultation chez un dermatologue (médecin DPTAM ⁽¹⁾).



Coût = 46 €

	Niveau 1 = Min. ANI	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Remboursement Sécurité Sociale	16.50 €	16.50 €	16.50 €	16.50 €
Remboursement Suravenir Assurances	7.50 €	7.50 €	28.50 €	28.50 €
Reste à charge assuré	22 €	22 €	1 € (2)	1 € (2)

⁽¹⁾ Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée

⁽²⁾ 1€ de participation forfaitaire obligatoire reste à la charge de l'assuré

DENTAIRE

Prothèses dentaires aux tarifs maîtrisés et libres.
Couronne céramo-métallique sur molaires.



Coût = 538.70 €

	Niveau 1 = Min. ANI	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Remboursement Sécurité Sociale	75.25 €	75.25 €	75.25 €	75.25 €
Remboursement Suravenir Assurances	59.12 €	139.75 €	247.25 €	374.75 €
Reste à charge assuré	404.33 €	323.70 €	216.20 €	54.95 €

OPTIQUE

Équipement aux tarifs libres (montures + verres) de verres unifocaux



Coût = 345 €

	Niveau 1 = Min. ANI	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Remboursement Sécurité Sociale	0.09 €	0.09 €	0.09 €	0.09 €
Remboursement Suravenir Assurances	99.91 €	149.91 €	169.91 €	299.91 €
Reste à charge assuré	245 €	195 €	175 €	45 €

Conditions en vigueur au 01/10/2023. Document non contractuel.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles (Conditions générales, particulières et tarifaires) applicables au contrat souscrit ; conditions, franchises, exclusions et limites de garanties comprises.



UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Prévi Equip'Santé TNS est un contrat proposé par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659.

Les prestations d'assistance sont assurées et réalisées par Ressources Mutuelles Assistance, union technique d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682. Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 - 44124 - Vertou cedex.

Santclair est une Société Anonyme au capital de 3 834 029 euros. Siège social : 78 Boulevard de la République - 92 514 BOULOGNE-BILLAN COURT CEDEX. Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 704 977.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09.